



## PROGRAMME DE FORMATION CAUE DE L'AIN

### TRAVAILLER EN RÉSEAU AVEC S-PASS TERRITOIRES

#### Niveau 1 - Vers une intelligence collective des territoires

#### → Le contexte

La société change, les territoires se transforment. Leur complexité appelle de nouveaux modes d'interprétation et d'échanges, plus innovants, plus participatifs.

S-PASS Territoires, la plateforme participative du cadre de vie, offre aux acteurs et aux publics, les moyens d'observer le réel et de construire des collaborations fécondes pour accompagner la mutation des territoires et faire émerger une intelligence collective.

S-PASS Territoires prend la forme d'une suite innovante d'applications, de bases de données et d'outils pour l'interprétation des territoires et la gestion de projets.

Initiée par le CAUE du Nord dès 2011 dans le cadre d'un dossier FEDER, S-PASS Territoires est aujourd'hui animée et portée par un réseau de 10 CAUE avec l'ambition d'en faire une plateforme nationale pour le réseau des CAUE, leurs partenaires et leurs publics (habitants, associations, collectivités territoriales, milieu éducatif, professionnels, partenaires et institutions).

Pour mettre la plateforme au service des projets de ses différents partenaires et publics, il est nécessaire de savoir travailler en réseau. Cela commence par une maîtrise de la philosophie de la plateforme et de ses applications, de leurs potentialités et contraintes et surtout, par une bonne compréhension du dispositif de gouvernance, de pilotage technique et d'animation métier. Cela consiste aussi à intégrer un « code » de bonnes pratiques.

Mais au-delà des règles communes indispensables à la bonne administration d'une telle plateforme et de la nécessaire maîtrise des applications, il s'agit surtout de comprendre comment mobiliser la plateforme au service d'un dispositif de conseil, d'une dynamique de projet ou de sensibilisation ? Comment animer une communauté de projet ? Comment sensibiliser les partenaires à l'intérêt d'une telle démarche ? Comment favoriser l'échange d'expériences, la mutualisation des savoirs, des données et des expériences ? Comment conseiller, former, sensibiliser et informer à l'heure de la décentralisation et d'internet ?

#### → La formation

Ce cycle de formation vise à former et à faire monter en compétence les CAUE, leurs partenaires et leurs publics pour favoriser le travail en réseau et aider au déploiement de la plateforme dans les territoires. La formation s'organise en trois temps :

- comprendre les fondamentaux et les fonctionnalités de la plateforme dans le cadre du métier,
- prendre en main concrètement la plateforme, de l'animation au partage de contenus,
- asseoir une culture commune du travail en réseau et mesurer sa responsabilité éditoriale.

#### → Les objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la mutualisation et du travail en réseau dans le contexte des CAUE,
- Acquérir une vision globale de la plateforme collaborative S-PASS Territoires, identifier sa philosophie, ses principes et ses contraintes techniques,
- Apprendre à animer un groupe de travail,
- Apprendre à co-produire, partager et valoriser ses productions.

## → Le public

Salariés des CAUE

Pré-requis : Avoir une bonne compréhension du métier CAUE et être relativement à l'aise avec les TIC

## → L'ORGANISME DE FORMATION : CAUE de l'Ain

34, rue Général Delestraint

01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 21 11 31

N° SIRET : 31653498100030

N° déclaration d'activité de prestataire de formation : 84010196301 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le CAUE de l'Ain est datadocké.

Le CAUE de l'Ain dispose de droit de l'agrément de formation des élus.

## → Durée, dates et horaires

Durée : 14 heures réparties sur 2 journées

Mardi 14 janvier 2020 : 8h30-12h00 13h30-17h30 à la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage

Mercredi 15 janvier 2020 : 8h30-12h15 13h30-17h00 à la Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage

## → Le programme

### Journée 1 Le Mardi 14 janvier 2020

**lieu** : Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage, salle de réunion, 312 avenue René Gasnier  
49100 Angers

**Formateurs** : Christophe GRANDJACQUES, Architecte-urbaniste conseil au CAUE du Nord ; Nathalie LEQUY, chargée de documentation au CAUE de l'Ain

8h30 Accueil-café des participants

9h00 **Tour de table** (nom, prénom, fonction-poste et attentes par rapport à la formation)

9h15 **Travailler en réseau** (philosophie et objectifs de la plateforme)

10h00 **Une plateforme, pour faire quoi ?** (parcours sur le terrain avec appareil photo)

10h30 **Partager ses observations** (exercice pratique)

12h00 Repas

13h30 **Partager ses missions, ses outils et ses médias** (atelier pratique)

15h30 **Pause**

15h45 **Lire, produire et partager des cartes** (exercice pratique)

17H30 **Fin de la journée**

## Journée 2 Le Mercredi 15 janvier 2020

**lieu** : Maison de l'Architecture des Territoires et du Paysage, salle de réunion, 312 avenue René Gasnier  
49100 Angers

8h30 Accueil-café des participants

8h45 **Tour de table** (retour sur la première journée / intérêts, difficultés rencontrées, notions à éclaircir ?)

9h15 **Visualiser, composer et partager des publications numériques multimédia** (atelier pratique)

11h15 **Pause**

11h30 **Animer un groupe de travail** (exercice pratique / Questionnement autour de la pratique-métier / quels sujets, quels groupes ?)

12h15 Repas

13h30 **Responsabilité éditoriale et conventionnement des groupes de travail**

15h30 **Questionnaire d'évaluation et quizz**

16h00 **Tour de table**

17h00 **Fin de la formation**

### → **Les Formateurs**

Christophe GRANDJACQUES, Architecte-urbaniste, directeur délégué S-Pass Territoires au CAUE du Nord  
Nathalie LEQUY, Chargée de documentation au CAUE de l'Ain

## → Informations pratiques

Le CAUE est un organisme apte à organiser des formations qualifiantes mais non diplômantes. Nous ne délivrons pas de diplôme reconnu par l'État. Une attestation de formation sera remise à la fin du stage.

### → Modalités de suivi

Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée.

### → Organisation et modalités techniques

- Alternance d'exposés de chacun des intervenants et possibilité d'intervention conjointe ;
- Les questions/réponses des participants seront privilégiées ;
- Les participants sont invités à présenter des cas s'ils le souhaitent ;
- Journées alternant apport théorique et études de cas concrets (des formateurs et des stagiaires).

### → Modalités pédagogiques et d'évaluations

Questionnaire d'évaluation, quizz (correction en groupe) et tour de table en fin de formation.

Les cours sont dispensés en présentiel et interentreprises. Ils s'appuieront sur le questionnaire de pré-formation pour prendre en compte les attentes du groupe. Une logique d'acquisition progressive de connaissances permettra d'aborder les notions de base.

Des exercices sous forme d'ateliers seront organisés en cours de formation.

### → Coût de la formation

**Participation demandée** : 500 € nets\* par stagiaire (hors repas, transport et hébergement), pour l'ensemble de la formation.

\* Le CAUE n'est pas assujéti à la TVA.

Ce montant recouvre les frais pédagogiques, les documents remis dans le cadre de la formation.

Le coût sera à régler après la formation sur mémoire (conditions générales de vente disponibles sur le site internet : [www.caue01-formation.org](http://www.caue01-formation.org))

### → Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 20 personnes (inscriptions enregistrées par ordre d'arrivée) afin que les cours soient dispensés dans les conditions optimales d'échanges nécessaires.

10 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

### → Vos contacts

Nathalie LEQUY, Chargée de documentation au CAUE de l'Ain

[nlequy@caue-ain.com](mailto:nlequy@caue-ain.com)

Tél. 04 74 21 11 31

## → Inscription

### → Sur internet, avant le 15 novembre 2019

Pour vous inscrire, rendez vous à l'adresse [www.caue01-formation.org](http://www.caue01-formation.org), choisissez la formation et cliquez sur le lien d'inscription.

Chaque stagiaire inscrit recevra une confirmation d'inscription, un questionnaire de pré-formation, une convention de formation à signer, une convocation aux journées de formation.